



Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe

Bilan des actions 2015



SOMMAIRE

I. Présentation du SIAG	3
1.1 Historique	3
1.2 Les missions du SIAG	3
II. Bilan Financier	5
2.1 Répartitions des postes de dépenses de Fonctionnement	5
2.2 Répartitions des postes de recettes de Fonctionnement	5
2.3 Répartitions des postes de dépenses d'Investissement	6
2.4 Répartitions des postes de recettes d'Investissement	6
III. Les principales actions du SIAG en 2015	7
3.1 CTMA Bassin de la Gartempe	7
3.2 Actions 2015 réalisées dans le cadre du CTMA Bassin de la Gartempe	8
3.2.1 Restauration de la végétation	8
3.2.2 Mise en conformité des ouvrages problématiques au vu de la DCE	8
3.2.3 Lutte contre les espèces végétales invasives	9
3.2.4 Travaux de protections de berges	11
3.3 Etude bilan affluents Creuse	12
3.4 Autres actions du SIAG	13
3.4.1 Lutte collective contre les ragondins et les rats musqués	13
3.4.2 Travaux d'entretien non compris dans le CTMA Gartempe	14
3.4.3 Indicateurs de suivis du milieu	14
3.4.4 Participation à différents projets de gestion du territoire	14

I. Présentation du SIAG

1.1 Historique

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG) est un syndicat mixte fermé (il associe uniquement des communes et des EPCI).

Il a été créé en 1983 par plusieurs communes riveraines de la Gartempe, suite aux inondations très importantes de 1982 et s'étend sur deux Communautés de Communes : la Communauté de Communes du Montmorillonnais et la Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse.

Il regroupe 19 communes : Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles sur Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, la Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy.

1.2 Les missions du SIAG

Sous le couvert de l'intérêt général, le syndicat se substitue aux riverains pour mener une gestion cohérente du réseau hydrographique avec comme objectifs :

- Assurer le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité
- Respecter les usages et les droits d'eau tout en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes.

Le SIAG définit, met en œuvre et suit les différents programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau concernant :

- Les berges et la ripisylve
- La morphologie des cours d'eau
- La libre circulation des espèces piscicoles
- Les protections de berges
- La lutte contre les espèces invasives.

Le syndicat mène des négociations et apporte des conseils techniques aux riverains, aux collectivités et aux usagers en termes d'aménagement de berges, d'entretien de cours d'eau et de gestion des milieux aquatiques.

Le SIAG entretient et restaure 200 km de cours d'eau (cf. carte page 4)

Territoire du SIAG

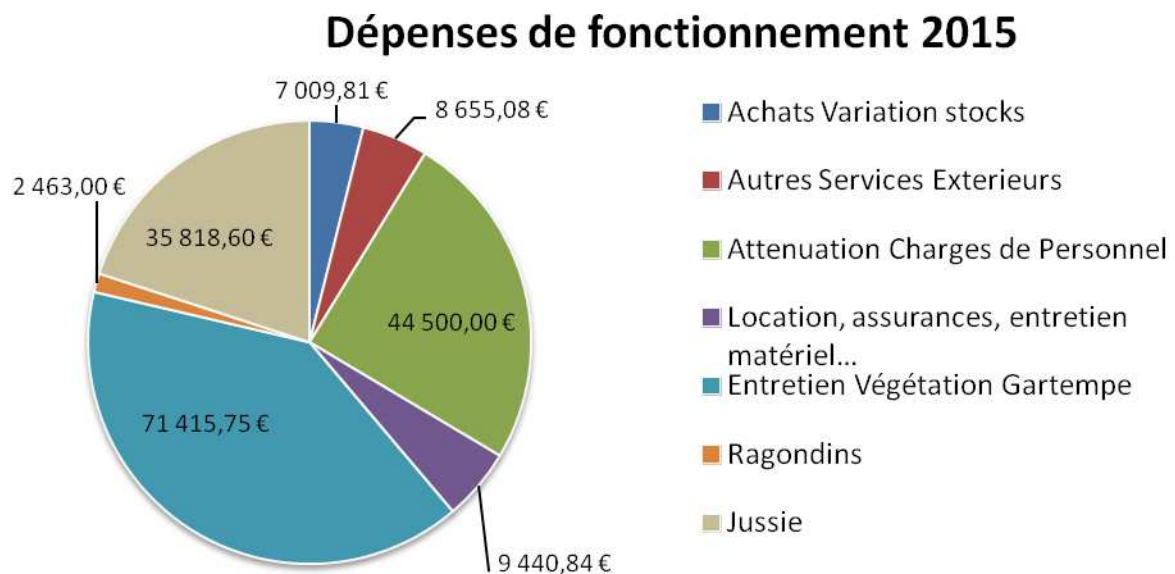


II. Bilan Financier

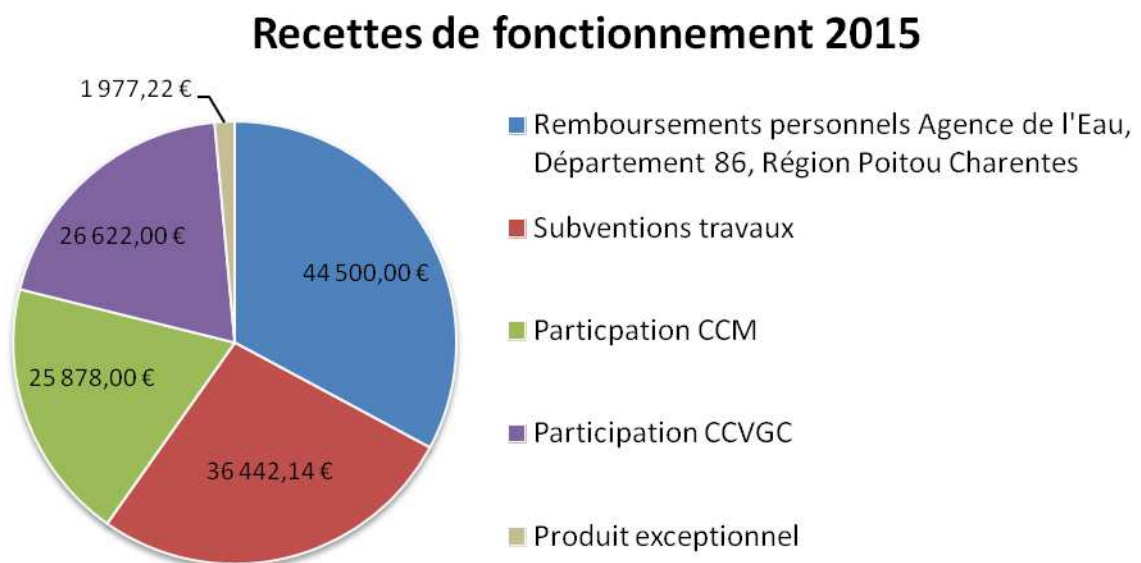
Le syndicat est financé par les contributions des deux Communautés de Communes adhérentes (communauté de communes du montmorillonais et la communauté de communes vals de gartempe et creuse) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement.

Le SIAG bénéficie d'aides financières provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Vienne et de la Région du Poitou-Charentes, en fonction des travaux réalisés. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

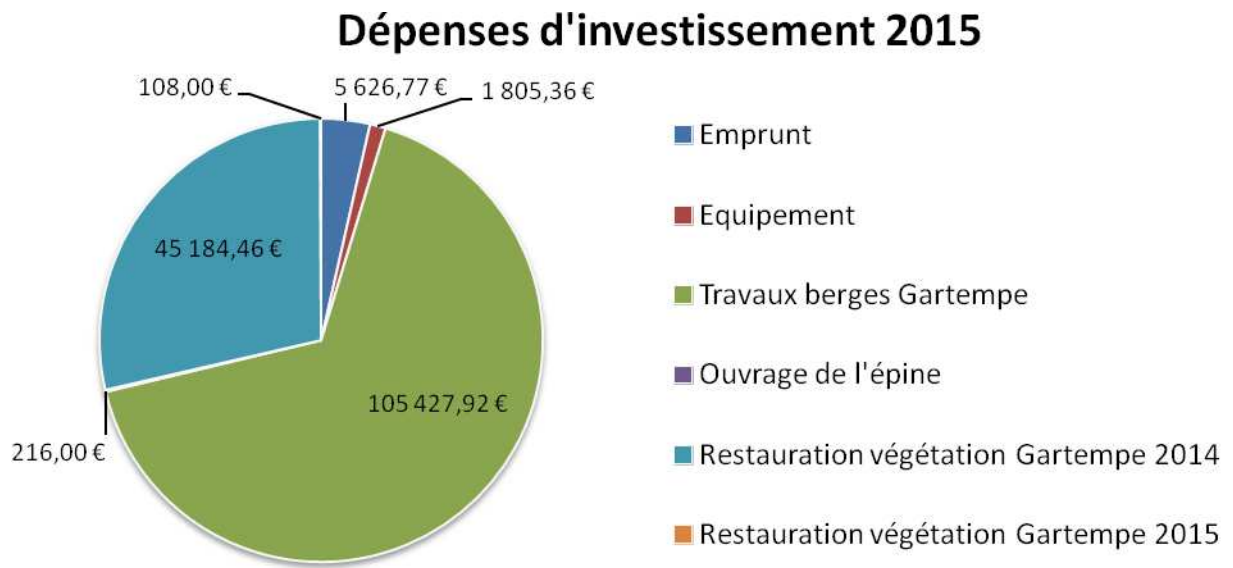
2.1 Répartitions des postes de dépenses de Fonctionnement



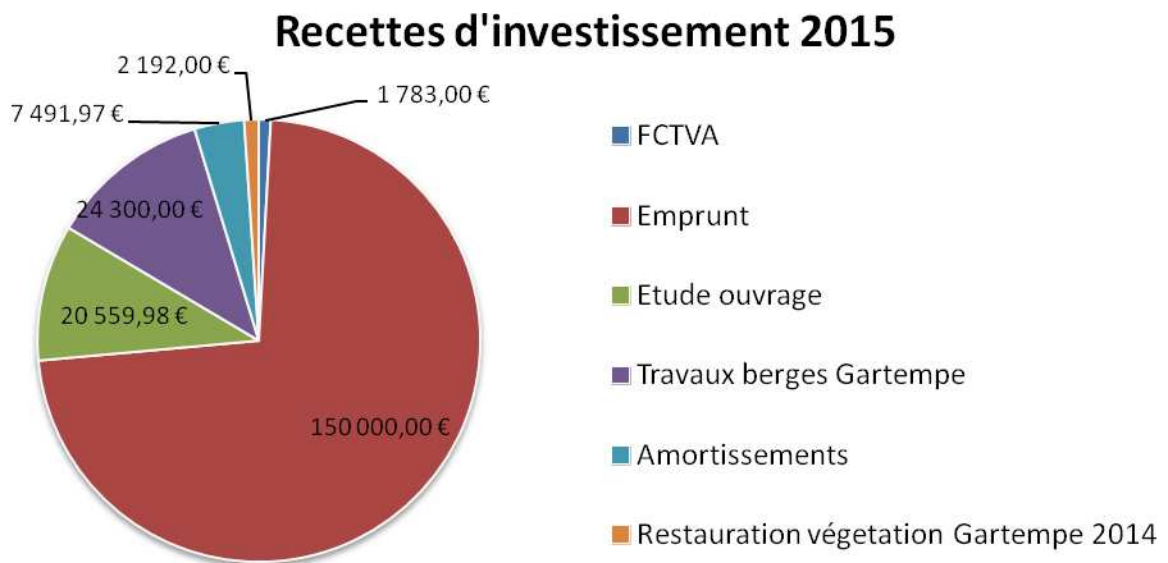
2.2 Répartitions des postes de recettes de Fonctionnement



2.3 Répartitions des postes de dépenses d'Investissement



2.4 Répartitions des postes de recettes d'Investissement



III. Les principales actions du SIAG en 2015

3.1 CTMA Bassin de la Gartempe

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe, la Communauté de Communes du Montmorillonnais, le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais et la Fédération de Pêche de la Vienne ont signé un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) le 19 novembre 2014 (cf. photo ci-dessous) pour restaurer les milieux aquatiques du bassin de la Gartempe dans le département de la Vienne.



Signature du CTMA le 19 novembre 2014 à la maison des services à Montmorillon

Ce contrat 2014 – 2018 va permettre la réalisation d'actions programmées et concertées définies lors des études préalables comme la restauration de la végétation et la suppression des embâcles pour prévenir les inondations sur les 70 km de linéaire de la Gartempe.

Le Contrat Territorial Bassin de la Gartempe traduit la volonté de reconquérir la qualité des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Gartempe dans le département de la Vienne conformément à la loi sur l'eau de 2006.

L'animation du contrat et la coordination entre les maîtres d'ouvrages est assurée par le SIAG.

Ce contrat prévoit la réalisation d'actions programmées sur la période 2014-2018 pour :

- D'une part pérenniser les actions déjà réalisées dans le cadre du contrat réalisé de 2002 à 2006 sur la Gartempe
- D'autre part pour poursuivre l'amélioration de l'état des cours d'eau en réalisant de nouvelles actions pour assurer la continuité écologique

3.2 Actions 2015 réalisées dans le cadre du CTMA Bassin de la Gartempe

3.2.1 Restauration de la végétation

Les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve ont été déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2014/DDT/SEB/778.

Le programme d'actions du CTMA Gartempe 2014-2018 est séparé en 5 phases d'une année. En 2015, deux phases d'actions ont été réalisées. En début d'année, la phase n°1 d'entretien de la végétation sur les communes de Lathus et Saulgé a été soldée pour un montant de 76 760 € TTC.

En septembre, la seconde phase d'entretien a été lancée sur les communes de Saulgé, Montmorillon, Jouhet et Pindray. Les propriétaires ont été contactés et conviés à une réunion d'information le 20 Octobre 2015 à Montmorillon. Une convention de travaux a été signée entre chaque riverain et le SIAG.

Après un appel d'offre, l'entreprise Eive 86 a été retenue pour réaliser les travaux pour un montant estimatif de 73 000€. Les travaux ont débuté le 16 novembre et se poursuivront jusqu'au printemps 2016 suivant les conditions météorologiques.

Plan de financement des travaux

Coût T.T.C	Participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau		Participation prévisionnelle du Département de la Vienne	Participation prévisionnelle de la CCM	Participation prévisionnelle du SIAG
	Taux	Montant	Montant	Montant	Montant
Phase 1 : communes de Lathus et Saulgé					
75 389.20 €	50 %	31519.85	12 000 €	15 992 €	15 877.35 €
Phase 2 : communes de saulgé, montmorillon, jouhet,pindray					
73 000 €	50,00 %	30 000 €	12 000 €	15 000 €	16 000 €

La phase n°3 des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve prévue pour 2016 aura lieu sur les communes de Pindray, Jouhet, Antigny, Saint Savin, Saint Germain et Nalliers.

3.2.2 Mise en conformité des ouvrages problématiques au vu de la DCE

3.2.2.1 Aménagements des ouvrages problématiques

La Gartempe est une rivière classée en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement. De ce fait, la construction de nouveaux ouvrages est interdite et d'autre part, les propriétaires sont tenus de mettre en conformité leur ouvrage pour assurer la circulation des poissons migrateurs et un transport suffisant des sédiments.

Actuellement, 10 ouvrages ont été jugés problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe dans le département de la Vienne. Le SIAG a lancé une étude afin d'évaluer l'impact de chacun des seuils sur la continuité écologique et pour proposer des solutions d'aménagements acceptable pour les

propriétaires et les services de l'état. Le budget prévisionnel concernant l'aménagement de ces 10 ouvrages a été estimé à 1 503 500€.

Les aménagements prévus en 2015 concernent les ouvrages de Concice et de la Prade. Une brèche est prévue pour restaurer la continuité écologique sur ces deux seuils.

Sur Concice, les négociations sont toujours en cours entre le SIAG, les services de l'état et le propriétaire pour trouver un accord sur un scénario. La réalisation d'une brèche en partie centrale est la solution privilégiée par l'ONEMA alors que le propriétaire souhaiterait aménager sa vanne. Le SIAG a fait appel à un bureau d'étude pour réaliser un dimensionnement de la brèche et une estimation financière des travaux afin de présenter la solution au propriétaire. D'autres solutions vont aussi être proposées par le bureau d'étude.

Sur la Prade, un devis a été réalisé par une entreprise. Les travaux sont envisagés pour 2016.

En 2016, il est prévu de restaurer la continuité écologique sur l'ouvrage de l'Epine. Le bureau d'étude Fish Pass a été mandaté pour réaliser le dossier final. L'étude est en cours.

3.2.2.2 Gestion des vannages

Le SIAG a expérimenté une méthode pour restaurer la continuité écologique sur les seuils problématiques de la Gartempe dans la Vienne. Les vannes des ouvrages ont été ouvertes du 01 novembre 2014 au 30 avril 2015 avec l'accord des propriétaires et des services de l'état. L'objectif était d'évaluer si ce mode de gestion pouvait permettre de restaurer la continuité écologique sans intervenir sur les ouvrages afin d'économiser de l'argent public.

Le SIAG a réalisé des mesures des vitesses d'écoulement dans les vannages tous les 15 jours. Le protocole ICE mis au point par l'ONEMA a été utilisé pour déterminer la franchissabilité des installations pour le Saumon atlantique, les Aloses, l'Anguille et la Lamproie Marine. Le transport sédimentaire a aussi été évalué.

Les résultats montrent une possibilité de restauration de la continuité piscicole sur l'ouvrage de Prunier et l'Age. L'ouverture des vannes a permis d'améliorer la continuité sédimentaire sur l'intégralité de l'axe Gartempe.

Le SIAG a décidé de renouveler cette opération sur la période du 01 novembre 2015 au 01 novembre 2016 afin d'affiner les résultats sur ces deux seuils.

Sur les 8 autres seuils, les projets d'aménagements vont être discutés avec les propriétaires conformément aux engagements pris dans le CTMA.

3.2.3 Lutte contre les espèces végétales invasives

Le cours de la Gartempe dans le département de la Vienne était jusqu'en 2011 faiblement concerné par l'infestation de jussie, espèce invasive originaire d'Amérique du Sud et rapportée en France pour l'aquariophilie.

Face à cette situation le SIAG a engagé depuis 2011 des travaux d'arrachage manuel de cette espèce dont les résultats sont satisfaisants. En 2015, quelques secteurs ont aussi été traités mécaniquement en raison de l'importance des herbiers.

Les travaux 2015 ont été réalisés sur un linéaire de 68 km sur les communes de Lathus, Saulgé, Montmorillon, Pindray, Jouhet, Antigny, Saint Savin, Saint Germain, Nalliers, La Bussière, Saint Pierre de Maillé, Vicq sur Gartempe et La Roche Posay.

Seuls les deux derniers kilomètres de la Gartempe avant sa confluence avec la Creuse n'ont pas pu être traités en 2015. L'ensemble des travaux sont localisés sur le site ORENVA.

Evolution

En 2015, de nouvelles interventions ont été programmées pour pérenniser les actions engagées sur la partie amont et pour renforcer l'intervention sur la partie aval, secteur le plus contaminé.

Les photos avant et après travaux ci-dessous permettent de démontrer l'efficacité des travaux réalisés sur les herbiers de jussie.



Avant travaux



Après Travaux

Les travaux engagés depuis 2011 permettent de mettre en évidence l'intérêt majeur de la lutte engagée par le SIAG.

En 2015, le SIAG a fait réaliser des actions d'arrachage mécanique sur de gros herbiers qui n'avaient jamais été traités sur la partie aval de la Gartempe.



Véhicule amphibie utilisé sur la Gartempe aval pour l'arrachage mécanique

Le bilan 2015 s'élève à 106,95 m³ retirés sur 68 km (26,95m³ en arrachage manuel et 80m³ en arrachage mécanique) contre 117 m³ en 2011 sur 2 km. Le ratio m³/km d'intervention est de 1,57m³/km en 2015 pour 53,18 m³/km en 2011 ce qui prouve l'efficacité des travaux engagés par le SIAG contre cette espèce invasive.

Suite à ces bons résultats, le comité syndical a décidé de poursuivre les actions d'arrachage manuel et mécanique en 2016 pour limiter l'expansion de la Jussie.

Financement

Cout TTC des Travaux	Département 86	Région Poitou Charentes	Agence de l'Eau Loire Bretagne	SIAG
35 817,60 €	5 970 €	5 372,64 €	12 536 €	11 938,96 €

3.2.4 Travaux de protections de berges

En 2015, le SIAG a réalisé des travaux de protection de berges sur l'aire des Ilettes à Montmorillon et sur un chemin de randonnée au Pradeau à Saulgé dans un souci de sécurité des usagers.

Les Ilettes à Montmorillon

Sur l'aire des Ilettes, l'absence de végétation rivulaire pour protéger et maintenir la berge a entraîné une importante érosion du pied de berges et des risques d'effondrement important.

Après un appel d'offre, l'entreprise Chognot a été engagée pour réaliser une protection de berge en technique mixte (enrochements et génie végétal). Les travaux ont été réalisés en septembre et octobre 2015 uniquement sur la partie amont du site (environ 230 mètres).



Les Ilettes avant travaux



Les Ilettes après travaux

Le Pradeau à Saulgé

Le chemin de randonnée longeant la Gartempe sur la commune de Saulgé au niveau du Pradeau s'est effondré en 2005. Le SIAG a décidé de réaliser un enrochement pour restaurer ce chemin. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Chognot durant la même période que les travaux de protection de berges aux Ilettes.



Le Pradeau avant travaux



Le Pradeau après travaux

Financement des travaux

	Cout TTC des Travaux	Département 86	Agence de l'Eau Loire Bretagne	SIAG
Ilettes	71 182 €	14 830 €	29 660€	26 692€
Pradeau	34 910 €	7 273 €	14 545 €	13 092 €
Total	106 092 €	22 103 €	44 205 €	39 784 €

Après une révision à la baisse des coûts du chantier par rapport au budget prévisionnel établi à 200 000€ TTC, l'entreprise Chognot a été mandatée pour réaliser une protection de berge en technique mixte sur la partie aval des Ilettes à Montmorillon (environ 70 mètres). Ces travaux seront réalisés début 2016 pour un montant de 35 875,20 € TTC.



Erosion de la berge sur la partie aval de l'aire des Ilettes à Montmorillon

3.3 Etude bilan affluents Creuse

Les élus du SIAG ont décidé de lancer une étude bilan du Contrat Restauration Entretien 2008-2012 sur les affluents Creuse en 2014 afin d'évaluer la réussite des actions et l'évolution du milieu. Cette étude bilan s'est étalée sur 2014 et sur 2015.

Les principaux résultats montrent une réussite globale de ce programme de restauration des milieux aquatiques. Le milieu s'est amélioré dans la plupart de ses compartiments (lit mineur, ripisylve, continuité écologique) et les populations d'espèces typiques des petits cours d'eau se sont bien développées. Les actions préconisées ont été réalisées pour un coût moindre que celui estimé (433 632 € HT au total).



La Plate avant une action de recharge granulométrique prévue dans le CRE (2011)



La Plate après l'action de recharge granulométrique prévue dans le CRE (2015)

Financement

	Montant TTC	Département 86	Agence de l'Eau Loire Bretagne	CCVGC	SIAG
Etude bilan	30 000 €	3 000 €	11 500 €	6 000€	9 500€

La qualité du milieu n'ayant toujours pas atteint le seuil imposé par la Directive Cadre sur l'Eau Européenne, un nouveau programme de restauration a été élaboré sur les affluents Creuse ainsi que sur les ruisseaux du Ris et de la Carte (affluents de la Gartempe). Il devrait être rattaché au Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe 2014-2018 actuellement en cours. La décision appartient maintenant aux élus de la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse.

3.4 Autres actions du SIAG

Le SIAG intervient dans de nombreuses autres actions sur son territoire où sur les territoires mitoyens.

3.4.1 Lutte collective contre les ragondins et les rats musqués

Le SIAG a organisé une lutte collective ragondins et rats musqués en 2015 sur l'ensemble de son territoire. Cette lutte collective est devenue obligatoire avec l'arrêté préfectoral n°2007/DDAF/SFEE/222 en date du 28 Juin 2007. Cette lutte a été coordonnée par la FDGDON de la Vienne et le SIAG.

Sur les 16 communes intégrées à la campagne de piégeage 2015, 627 ragondins et rats musqués ont été capturés pour 574 en 2014 et 256 en 2013. Les résultats montrent une augmentation significative de la population en raison de la succession d'hivers doux et humides depuis 2013.

Le comité syndical a décidé de poursuivre sa campagne de lutte contre ces espèces en 2016.

Financement

Coût pour le SIAG	
Lutte collective 2015	2 463 €

3.4.2 Travaux d'entretien non compris dans le CTMA Gartempe

En plus des phases de restauration de la ripisylve inscrites dans le CTMA Gartempe, le SIAG réalise des travaux d'urgences pour retirer des arbres morts ou penchés ainsi que des embâcles problématiques. Il réalise aussi l'entretien des différentes passes à poissons afin de maintenir le bon fonctionnement des installations.

En 2015, ces interventions d'urgences ont été réalisées à la Roche à Gué, au Moulin de Saint-Pierre, au camping de Saint-Savin, au Moulin Rose, à Nalliers, à Lathus et à Vicq-sur-Gartempe.

Financement

Coût pour le SIAG	
Interventions d'urgences 2015	5 130 €

Le SIAG a aussi rappelé à certains propriétaires leurs obligations d'entretenir la végétation rivulaire sur leurs parcelles. Le but est de limiter les coûts d'interventions du Syndicat dans les années futures.

Ces types d'actions seront poursuivis sur l'année 2016.

3.4.3 Indicateurs de suivis du milieu

Le SIAG analyse les résultats des différentes stations de mesures (station du Réseau Départemental) de la qualité de l'eau sur son territoire (Gartempe et affluents Creuse) afin d'estimer l'évolution de certains paramètres essentiels à la bonne qualité du milieu aquatique. Les seuils de qualité sont définis par la Directive Cadre sur l'Eau (état très bon, bon, moyen, médiocre ou mauvais).

En 2015, les résultats sont semblables aux résultats antérieurs à savoir une qualité des eaux superficiels relativement bonne. Les concentrations en phosphates sont faibles et les concentrations en matières organiques sont en limites de seuils bon et moyen. Seul les nitrates sont en quantité trop importante et dégradent la qualité générale de l'eau en état médiocre.

Le SIAG met aussi en place des campagnes de pêches électriques sur les secteurs de travaux afin d'évaluer l'évolution du peuplement piscicole avant et après les interventions. La campagne 2015 a été annulée en raison des fortes chaleurs lors des périodes de captures. Les risques de mortalité des espèces étaient trop importantes.

3.4.4 Participation à différents projets de gestion du territoire

Le SIAG fait parti de nombreux Comité de Pilotage et participe au processus de décision de plusieurs projets.

En 2015, il a participé aux CoPil sur :

- *la cartographie des cours d'eau du département* : l'objectif est de mettre à jour les linéaires de cours d'eau dans la Vienne avec l'aide des agriculteurs, pêcheurs, associations de protection de la nature, ONEMA, DDT, communes, etc.

- *le CTMA Gartempe dans la Vienne*

- *le CTMA sur l'Anglin* : le SIAG apporte son expérience au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Anglin pour la mise en place d'un CTMA sur le bassin de l'Anglin et il est membre du comité technique de l'étude de diagnostic en cours

Le SIAG participe aussi à de nombreux autres comités en partenariat avec les acteurs locaux : sites Natura 2000, comité sur l'eau, projet d'aménagements communaux.

Le SIAG participera à l'évolution de ces différents dossiers en 2016.

3.5 Communication

En 2015, le Syndicat a réalisé de nombreuses actions de communication afin d'expliquer ses interventions et sensibiliser le public au fonctionnement des cours d'eau.

Une présentation des espèces invasives et une séance d'arrachage manuelle ont été organisées sur une journée avec le Lycée Professionnel Agricole de Montmorillon en Septembre 2015.

Le SIAG a accueilli une trentaine de technicien rivière lors du Forum Technicien Rivière organisé par le CPA Lathus sur le site des Ilettes à Montmorillon et au Pradeau à Saulgé pour présenter les techniques de protection de berges utilisées.

Le Syndicat a réalisé avec l'aide d'un bureau d'étude deux kakémonos pour présenter son territoire et ses actions lors des différentes réunions qu'il organise.

Un questionnaire a envoyé aux habitants du territoire du CRE affluents Creuse (1622 au total) afin de connaître l'avis de la population. Une synthèse de l'étude bilan a aussi été transmise aux riverains des cours d'eau et déposée en mairie.

Les propriétaires riverains de Lathus Saulgé, Montmorillon, Pindray et Jouhet ont été conviés à une réunion d'information au Car à Montmorillon en octobre pour leur présenter les actions d'entretien de la végétation et répondre à leurs questions.

Le SIAG a fait réaliser une plaquette sur les droits et les devoirs d'un riverain. Elle a été transmise aux 856 riverains de la Gartempe sur les communes de Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Montmorillon, Pindray et Jouhet ainsi qu'au 259 riverains des affluents Creuse.

Le Syndicat a mis à jour régulièrement son site internet afin d'informer au maximum la population sur les différentes activités en cours. Depuis la mise en place d'un système de comptage des connexions fin Avril 2015, 3 509 utilisateurs différents ont été enregistrés sur le site du SIAG entre cette date et le 1^{er} janvier 2016.



Réunion avec les riverains au Car à Montmorillon



Journée d'arrache de la jussie avec le Lycée Professionnel Agricole de Montmorillon

Le SIAG publie également de nombreux articles dans la presse locales et les bulletins municipaux des communes.

Ces actions de communications seront poursuivies sur l'année 2016.

Financement

	Cout total TTC	Aide Agence de l'Eau	Coût pour le SIAG
Communication	3 500 €	1 750 €	1 750 €

3.6 Personnels du SIAG

En 2015, le technicien du SIAG Mickaël Martin a été titularisé. Le technicien Matthieu Rassineux a été prolongé sur un CDD d'un an du 01 Novembre 2015 au 31 Octobre 2016 afin de finaliser l'étude bilan affluents Creuse et pour mettre en place un nouveau contrat sur les affluents Creuse et Gartempe. Une stagiaire (Yasmine Merleau) a été recruté de Mars à fin Aout pour aider à la réalisation de l'étude bilan.

En 2015, le personnel du SIAG a reçu une formation pour les pêches électriques, ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

La répartition du temps de travail des agents est synthétisée dans le diagramme ci-dessous :

